

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 07/03/2013

Date de la convocation

01/03/2013

Date d'affichage

01/03/2013

L'an 2013, le 7 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BOYER, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	

Présents : M. BOYER Daniel, Maire, M. BRIAND Pierre-Yves, M. LIAUD Eric, Mme NAMBLARD Nicole, M. OURTAAU Philippe, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme PETIT Dominique, Mme MARCHAND Renée, M. TIRACCI Michel, M. CONTER Frédéric, Mme BRISSON Marie-Christine, Mme MARCU Chantal, M. CHAUVEAU René, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. GUINEBERT Patrick, Mme BOINOT Catherine, M. VINCENT Jean-Pierre, Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DAGNAUD Cédric à Mme BRISSON Marie-Christine, Mme ROY Karine à Mme GOMBAUD Christel, Mme DAGNAUD Pierrette à M. BRIAND Pierre-Yves, Mme PUISSANT Christiane à M. DAMY Michel, Mme FOUCHER Monique à Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève, Mme GEOFFROY Colette à Mme MARCHAND Renée

Absent(s) : M. BAUDRY Christophe

A été nommée secrétaire : Mme PETIT Dominique

SOMMAIRE

- 2013_03_01 Autorisation à Monsieur le Maire de signer un avenant n°1 au contrat enfance jeunesse 2012-2014
- 2013_03_02 Garantie d'emprunt - HLM Le Foyer (réhabilitation de 37 logements - hameau du Clos)
- 2013_03_03 Prise en charge formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- 2013_03_04 Aide aux voyages scolaires pour l'année scolaire 2013-2014
- 2013_03_05 Modification des statuts du SIVU
- 2013_03_06 Avis sur droit de priorité sur un projet de cession d'un bien de Réseau Ferré de France
- 2013_03_07 Choix des entreprises pour la création d'une chaufferie collective à l'alimentation au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics
- 2013_03_08 Indemnité stagiaire en formation licence professionnelle Administration des collectivités Territoriales
- 2013_03_09 Débat d'Orientation Budgétaire

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_01

**Autorisation à Monsieur le Maire de signer un avenant n°1
au contrat enfance jeunesse 2012-2014**

Suite à la modification du nombre d'enfants agréés dans les centres de loisirs, à savoir 48 enfants pour les Castel'Malins (+ de 6 ans) et 32 enfants pour les Castel' Bambins (- de 6 ans), il y aurait lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Charente

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse 2012-2014 dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_02
Garantie d'emprunt - HLM Le Foyer (réhabilitation de 37 logements - hameau du Clos)

Monsieur le Maire propose que la commune de Châteaubernard accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 56 000 euros souscrit par la SA LE Foyer auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PAM est destiné à financer la réhabilitation de 37 logements situés Hameau du Clos à Châteaubernard (remplacement chaudières individuelles).

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 56 000 €
- Duré totale du prêt : 15 ans
- Différé d'amortissement : 0 an
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA Le Foyer, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA Le Foyer pour son paiement, en renonçant au

bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 2298 du code civil,

ACCORDE la garantie de la Ville dans les conditions évoquées ci-dessus, pour le remboursement de cet emprunt souscrit par la SA Le Foyer auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_03
Prise en charge formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge la formation BAFA d'un agent des centres de loisirs.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer dans un premier temps sur la prise en charge de la première partie de la formation BAFA (stage Base) et des charges afférentes à cette formation.

- Stage Base d'une semaine pour un coût de 500 € (formation, hébergement et restauration comprise) + frais de déplacement

L'agent, en fonction des disponibilités du service, effectuerait la 2ème partie de son stage ultérieurement (coût non encore connu).

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la prise en charge de la formation BAFA dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_04
Aide aux voyages scolaires pour l'année scolaire 2013-2014

La Ville de Châteaubernard, dans le cadre de sa politique scolaire aux enfants de la Ville, apporte un soutien financier à l'occasion des voyages organisés dans le cadre de leurs études secondaires (collège et lycée).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de

- Maintenir à 50 €, par an et par enfant domicilié sur la Commune, l'aide susvisée (46 € en 2008, 47 € en 2009, 48 € année scolaire 2010/2011), 49 € année scolaire 2011/2012, 50 € année scolaire 2012/2013)
- Prévoir la prise d'effet au 1^{er} Septembre 2013 (pour l'année scolaire 2013/2014)
- Verser l'aide à l'établissement scolaire qui sera chargé de la déduire de la charge des familles ou de la leur rembourser en cas de paiement anticipé.
- Autoriser le paiement des sommes correspondantes sur présentation d'un état certifié par les chefs d'établissements.

Présenter un bilan annuel des aides attribuées. (cf pièce jointe)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'aide aux voyages scolaires pour l'année 20132014 dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_05
Modification des statuts du SIVU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de modification des statuts du SIVU de CHATEAUBERNARD-MERPINS, tel que présenté en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de modification des statuts du SIVU dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_06
Avis sur droit de priorité sur un projet de cession d'un bien de Réseau Ferré de France

Réseau Ferré de France envisage de céder une parcelle située sur la commune de Châteaubernard au lieu dit « Le Fief du Roy » section AP 0165P pour une surface de 5 500 m². En application des dispositions de l'article 51 du décret n°97-444 du 5 mai 1997, relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur ce projet de cession au droit de priorité de la commune de Châteaubernard

Il est proposé aux conseillers municipaux de ne pas répondre favorablement au droit de priorité d'acquisition.

Voir extrait du plan cadastral en pièce jointe

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

REFUSE le droit de priorité d'acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A la majorité
Pour : 20
Contre : 4
Abstention : 2

D. n° 2013_03_07

Choix des entreprises pour la création d'une chaufferie collective à l'alimentation au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics

Conformément au règlement de la commande publique de la Ville de Châteaubernard, il est soumis au Conseil Municipal, pour validation, le marché portant sur la commission MAPA (constituée des membres de la commission d'appel d'offre) lors de ses séances des 5 et 28 février 2013, conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de la consultation.

Le marché est un marché de travaux comprenant 8 lots

Lot n° 1 – VRD Aménagements extérieurs

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **ARE TP 16100 Jarnac** dont l'offre a été classée première pour un montant de **76 220,01 €**

Lot n° 2 – Gros oeuvre

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **KOMORNICZAK 16130 Gensac la Pallue** dont l'offre a été classée première pour un montant de **109 540,01 €**

Lot n° 3 – Métallerie serrurerie

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **CONCEPT METAL 17810 St Georges des Coteaux** dont l'offre a été classée première pour un montant de **20 988,60 €**

Lot n° 4 – Couverture étanchéité

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **DME 16430 Balzac** dont l'offre a été classée première pour un montant de **5 795 € avec option de 14 356 € soit au total 20 151 €**

Lot n° 5 – Hydraulique électricité réseau de chaleur sous station

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **DL THERMIQUE 16100 Merpins** dont l'offre a été classée première pour un montant de **206 785,44 €**

Lot n° 6 – Chaudière bois et périphériques

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **EDF OPTIMAL SOLUTION 37206 Tours** dont l'offre a été classée première pour un montant de **136 934 €**

Lot n° 7 – Isolation planchers hauts

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **SAS RENAUPLÂTRE 16710 St Yriex** dont l'offre a été classée première pour un montant de **71 991,30 €**

Lot n° 8 – Menuiseries extérieures

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **FABRIX 79000 Niort** dont l'offre a été classée première pour un montant de **10 340 €**

Le montant des lots attribués avec option s'élève à : 652 952,36 € HTVA

Le financement de l'opération est prévu au budget 2013 de la Ville.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'entériner l'avis de la commission MAPA sur les huit lots attribués
- D'autoriser M le Maire à signer tous documents afférents à ce marché

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

ENTERINE l'avis de la Commission MAPA sur les huit lots attribués

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce marché.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_08
Indemnité stagiaire en formation licence professionnelle Administration des collectivités Territoriales

Dans le cadre d'une formation en licence professionnelle administration des collectivités territoriales, la Ville de Châteaubernard se propose d'accueillir du 2 avril au 28 juin 2013 une stagiaire.

Le stagiaire sera amené à travailler sur le règlement municipal en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

Cette formation n'est pas rémunérée mais compte tenu de la situation du jeune en qualité d'étudiant, et de la durée du stage supérieure à deux mois il pourrait prétendre dans le privé à une gratification pouvant aller dans le privé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée de présence égale à la durée légale du travail.

Cette gratification n'est pas obligatoire dans les collectivités territoriales.

Le jeune stagiaire apportera une aide conséquente pour la collectivité

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer favorablement sur la prise en charge d'une partie des frais inhérents au stagiaire.

Le défraiement pourrait s'inscrire sur la base de 200 € mensuel sur la durée de sa formation soit trois mois (avril, mai, juin 2013).

AUTORISE le versement de l'indemnité à la stagiaire dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_09

Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2013.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux inances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.